

**Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur "le projet de taxation forfaitaire du secteur horeca"**

**Kattrin Jadin (MR):**

Madame la présidente, monsieur le ministre, j'apprends que vous envisagez d'établir une taxation forfaitaire pour le secteur horeca, semblable à celle qui existe déjà pour les travailleurs occasionnels. Je salue votre volonté de diminuer le coût du travail dans l'horeca, qui constate une baisse de fréquentation de l'ordre de 27 %, à la suite de la crise, de l'augmentation du prix de la bière et de l'interdiction de fumer.

Il est important que les réformes qui seront mises en place contribuent à venir en aide à ce secteur qui emploie environ 120 000 personnes et qui est un moteur de développement économique, particulièrement pour les régions les plus touristiques de notre pays, telle que la mienne.

C'est pour cette raison, monsieur le ministre, que je souhaiterais disposer de plus d'informations relativement à cette proposition.

Le montant du forfait a-t-il été déterminé et tient-il compte de la diversité des établissements qui composent le secteur horeca belge? Le système des travailleurs occasionnels est souvent critiqué: le forfait sera-t-il réellement avantageux pour les employeurs et les travailleurs de l'horeca? Dans le cadre de ce nouveau système, les travailleurs sont-ils assurés de conserver les avantages sociaux dont ils disposent actuellement? Envisagez-vous de consulter les différents acteurs de l'horeca pour déterminer les modalités de ce mécanisme de taxation forfaitaire?

**Johan Vande Lanotte, ministre:**

Madame, le gouvernement a décidé en mars, au moment du contrôle budgétaire, que les ministres responsables (Emploi, Finances et Lutte contre la fraude fiscale et sociale) allaient mettre sur pied un projet de plan pour le 30 juin pour notamment travailler sur le problème des coûts salariaux dans le secteur horeca. C'est une situation spécifique à laquelle il faut remédier, tenant compte du fait que certaines mesures qui ont été prises, et dont je ne conteste pas la nécessité, ont eu un effet au niveau des coûts et des recettes.

J'ai répondu à des questions de journalistes, qui me demandaient mon avis sur le plan de relance et les coûts salariaux, qu'il fallait être conscient qu'il s'agissait d'un problème spécifique. Par exemple, nous n'avons pas ce problème dans l'industrie. Il y a un *gap* dans le secteur des services mais pas dans l'industrie. Beaucoup de monde pense le contraire mais les rapports que nous recevons, notamment de la Banque nationale et du Conseil central de l'Économie, mettent l'accent sur le fait qu'il y a une sélectivité dans le problème. Il faut donc aussi une sélectivité dans la solution car nous sommes en train de dépenser de l'argent pour rien.

L'absence de problème dans l'industrie s'explique par une diminution des coûts salariaux pour le travail de nuit et en équipe, qui est bien plus répandu chez nous que dans tous les autres pays. Le travail de nuit et le travail en équipe est le plus élevé en Europe occidentale. C'est un désavantage quand il faut le payer trop mais c'est un avantage quand on peut maintenir les coûts, ce qui entraîne une meilleure rentabilité des investissements. Cela a un impact sur notre position au niveau de l'industrie.

Par contre, dans d'autres secteurs, notamment les services, nous avons des problèmes bien identifiés. L'horeca en est un exemple. Le gouvernement va proposer un système simple. Quand on parle d'un système forfaitaire, il ne faut pas compter à l'heure car c'est un coût administratif. Nous avons jusqu'au 30 juin pour élaborer ce système. Je ne souhaite pas aller trop dans le détail. Sur la base de cette philosophie, nous pensons que le niveau d'emploi officiel dans ce secteur peut augmenter.

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le ministre, j'avais déjà posé la question au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude fiscale et sociale.

**Johan Vande Lanotte, ministre:**

Je suppose qu'il a dit la même chose!

**Kattrin Jadin (MR):**

Non, justement. J'ai encore reçu de nouvelles informations. J'interrogerai bientôt le ministre de l'Emploi afin d'avoir toutes les informations nécessaires.

Comme cela a été annoncé, le dossier arrivera probablement sur votre table, début juillet.

**Johan Vande Lanotte**, ministre:

Ma réponse est venue compléter la réponse de mon collègue.

**Katrin Jadin** (MR):

Je vais la relire.

Toujours est-il que nous sommes très impatients. En tout cas, le parlement est décidé à être proactif dans la gestion de ce problème qui est d'une importance capitale, la question étant de voir comment assouplir les choses.

Je vous remercie pour vos informations, monsieur le ministre.